

INFORMATIONS PRÉALABLES

AU DOSSIER DE CANDIDATURE

MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER DÛMENT REMPLI

à l'attention du Pôle événements **uniquement par mail** à : trophees.boissons@lsa.fr

Date limite de dépôt des dossiers : **28 mai 2018**

Inscription en ligne impérative pour valider votre candidature !

(www.lsa.fr rubrique Evénements / Trophées)

INFORMATIONS SOCIÉTÉ

Nom :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE *

Mlle Mme M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

Marketing (cible, produit, positionnement...)

Packaging - Design

MDD

Plan de communication 360° (TV, affichage, radio, web, omnicanal...)

Digital, e-commerce & drive

Collaboration Industriel - distributeur (merchandising, category management, drive, supply chain...)

1 dossier déposé dans une catégorie = 1 inscription

Si vous souhaitez déposer votre dossier dans plusieurs catégories, vous devez remplir autant de dossiers de candidature que de catégories mises en place et acquitter le droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

* Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi Informatique, Fichiers et Libertés du 06/01/78 modifiée le 6 août 2004. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que GISI se réserve le droit d'exploiter ou de commercialiser. Tous les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :
Groupe Industrie Services Info, « Trophées LSA du Boissons », Pôle événements -Service Logistique
Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 186 Antony Cedex

AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....) attachés aux réalisations présentées ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine et son site internet « LSA » ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées LSA Boisson et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

- c) en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.



DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHEES BOISSONS

DESCRIPTION DE VOTRE MEILLEURE PRATIQUE / PRODUIT :

■ **Nom de la société :**

■ **Nom de la meilleure pratique / Produit :**

■ **Catégorie(s) de produit concernée(s) :**

BRSA gazeuses et non gazeuses

Eaux

Bières

Alcools - spiritueux

Vins

Autres Précisez :

■ **Circuit(s) de distribution concerné(s) :**

Hypermarchés / Supermarchés

Proximité

Drive

E-commerce

Hard-Discount

Magasins spécialisés

Autres Précisez :

■ **Descriptif succinct de votre meilleure pratique / Produit (200 caractères maximum espaces compris) :**

En cas de victoire, les termes employés ici sont susceptibles d'être repris dans le magazine LSA

■ **Contexte et problématique marché**

■ **Objectifs recherchés :**

■ **Atouts de votre meilleure pratique et valeur ajoutée concurrentielle de votre produit :**

■ **Bénéfices conso ou client :**

■ **Si Partenaire(s) / Enseigne(s) engagé(s) dans la meilleure pratique :**

■ **Pourquoi votre meilleure pratique ou produit mérite de remporter un Trophée :**

RÈGLEMENT

TROPHÉES LSA DES BOISSONS

ARTICLE 1 - L'ORGANISATEUR

Les Trophées LSA du Boissons sont organisés par :

GRUPE INDUSTRIE SERVICES INFO

Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186

Antony Cedex - France

Concours organisé du 16 mars 2018 au 5 juin 2018.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

LSA souhaite récompenser pour cette 1ère édition, les meilleures pratiques et produits innovants mis en places, dans les 6 catégories définies ci-après, par une personne morale française ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'une des activités suivantes :

- Industriels grands groupes et PME dans le secteur des produits de grande consommation,
- Distributeurs alimentaires et spécialisés,
- Fournisseurs de solutions en Boissons (agences de conseil, de communication, digitales, de packaging, de communication interactive, éditeurs de solutions...), en propre ou en accord avec leurs annonceurs.

ARTICLE 3 - LES TROPHÉES

3.1 Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera un Trophée dans les 6 catégories suivantes:

- **Marketing**

Ce prix récompense une démarche marketing innovante et ayant contribué à la croissance des ventes via notamment la réponse à des attentes consommateurs : cible visée, produit, prix, positionnement...

- **Packaging - Design**

Ce prix récompense une démarche packaging, design innovante et rupturiste sur le marché des Boissons

- **MDD**

Ce prix récompense un industriel ayant développé un produit marque distributeur innovant et ayant rencontré un succès commercial

- **Plan de communication 360 °**

Ce prix récompense un dispositif de communication complet mis en œuvre de manière innovante et originale : pub TV, radio, web, omnicanal, activation instore...

- **Digital, E-commerce & Drive**

Ce prix récompense un dispositif digital et/ou e-commerce, drive innovant : site internet, social media, commerce connecté...

- **Collaboration Industriel-Distributeur**

Ce prix récompense une collaboration Industriel - Distributeur à travers une démarche innovante dans l'un des secteurs suivants : merchandising, category management, drive, supply chain...

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 En outre, le jury décernera un (1) PRIX SPECIAL (non soumis à candidature) :

- **La personnalité Boissons de l'année 2018**

Ce prix récompense la personnalité dont le parcours professionnel, les réalisations dans le secteur des Boissons apparaissent comme les plus exemplaires.

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées LSA du Boissons les candidats doivent impérativement :

4.1 Etre une personne morale telle que définie à l'article 2 ci-avant.

4.2 Proposer des réalisations réalisées / produits mis sur le marché entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} juin 2018

Le candidat devra être en mesure de produire une preuve de réalisation datée.

Le candidat pourra concourir dans plusieurs catégories sous réserve de :

- remplir autant de dossiers de candidature que de catégories choisies,
- acquitter le droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

4.3 Compléter le bulletin d'inscription uniquement en ligne sur la page <https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-trophees-boissons-2018-p-8309> et acquitter le droit d'inscription, tel qu'indiqué sur la page d'inscription du site, pour chaque dossier déposé :

- **par carte bancaire** lors de l'inscription en ligne
 - **par chèque** à l'ordre de Groupe Industrie Services Info (adresse : Groupe Industrie Services Info, « Trophées LSA Boissons 2018 » - Pôle événements - Service Logistique, Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony, Standard : 01 77 92 92 92 - trophees.boissons@lsa.fr)
- **par virement bancaire :**
Domiciliation : Natixis Paris
Banque : 30 007 - Code guichet : 99999 - N° de compte : 04066398000 - Clé RIB 43
BIC : NATXFRPPXXX - IBAN : FR76 3000 7999 9904 0663 9800 043

4.4 Retourner son dossier de candidature dactylographié et complet (téléchargeable sur le site internet du Trophée) uniquement par mail à l'adresse trophees.boissons@lsa.fr
Pour compléter la candidature, il est recommandé de joindre une plaquette de présentation au format numérique et des **photos/vidéos** (max 2 minutes).

Les formats Powerpoint, wma sont acceptés.

LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE REGLEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION ET LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET DOIVENT PARVENIR A L'ORGANISATEUR AU PLUS TARD LE 28 MAI 2018.

Toute candidature incomplète, hors délai, non accompagnée du règlement des droits d'inscription ou ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas admise à participer.

La validation en ligne du bulletin d'inscription emportera acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée etc.) lors de la Remise des Prix, dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA Boissons dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.**

ARTICLE 6 - SELECTION DES LAUREATS

6.1 Trophées dans les 6 catégories définies à l'article 3.1

Les dossiers de candidature complets parvenus au plus tard le 9 février 2018 seront soumis au jury composé d'experts de la grande consommation et du comité rédactionnel de LSA.

6.2 Prix Spécial

Le Comité Rédactionnel de LSA présentera au Jury une sélection de personnalités des Boissons et n'ayant pas forcément fait l'objet de dossiers de candidature, qui lui paraissent pertinents.

6.3 Le jury se réunira début juin 2018 pour décerner les 6 Trophées et les 1 Prix Spéciaux.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Un vote dégage un premier tri de finalistes. À l'issue de ce premier scrutin, les finalistes seront départagés par un vote à bulletin secret. Les résultats resteront secrets jusqu'à la remise des Trophées, prévue en juin 2018.

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement. Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

ARTICLE 7 - UTILISATION DES NOMS ET LOGOS "TROPHÉES LSA DU BOISSONS"

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logo Trophées LSA Boissons 2018, dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix et uniquement sur le territoire français.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Le palmarès des Trophées Boissons 2018 sera dévoilé lors d'une remise de Prix réunissant toute la profession. A cette occasion, les prix seront remis aux lauréats. Chaque dossier de candidature déposé donne droit à assister à la remise de Prix.

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'Organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues au présent règlement.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :

Groupe Industrie Services Info, « Trophées LSA Boissons »
Pôle événements - Service Logistique
Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony

ARTICLE 10 - DIVERS

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony le 16.03.2018